



Direction générale
des services

Lodève, le 21/09/2020

Arrêté Conjoint

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Coeur d'Hérault
1000, route de Montpellier
34700 Lodève
Téléphone. :04.67.67 41 00

Affaire suivie par Grégory Degros
Références DEGROS20200921 RD908 ST ANDRE ROUX

Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 908 – Saint André de Sangonis

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Le maire de la commune de Saint André de Sangonis,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise ROUX COTE JARDIN en date du 21/09/2020, qui va effectuer des travaux d'entretien des plantations d'alignement pour le compte du Conseil Départemental de l'Hérault ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrêtent

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 908 du PR 76+809 au PR 78+050 sur la commune de Saint André de Sangonis, du 28/09/2020 au 09/10/2020 de 9H00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Circulation réglée par alternat par feux de chantier, interdiction de dépasser et vitesse limitée à 50km/h.
- Stationnement interdit à tout véhicule au droit du chantier conforme à la fiche du manuel de chantier CF 24 du SETRA.

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise ROUX COTE JARDIN, représentée par Monsieur Rocco CIANCIO- 1320 chemin du paratonnerre - BP 15017 - 30003 Nimes cedex 1. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J Rocco CIANCIO, 06 17 86 82 39) sous le contrôle de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault.

Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault
Monsieur le Maire de la commune de Saint André de Sangonis
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Saint André de Sangonis, le 21/09/2020

Le Maire de Saint André de Sangonis



Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique
départementale Cœur d'Hérault

Hervé Andrieu

Ampliation
Monsieur le Maire de Saint André de Sangonis
EDSR 34,
Hérault Transports,
CODIS 34,
Entreprise